

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHAMPAGNAC EN PERIGORD**

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille douze, le 1^{er} août, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de La Gonterie Boulouneix, sous la présidence de monsieur Alain Peyrou.

Date de la convocation : 24.07.12

Présents : Thomas François, Roussarie Nicole, Millaret Francis, Dubreuil Michel, Martinot Jean-Jacques, Sicard Jean-Pierre, Capaczis Georges, Mazière Christian, Lagarde Jean-Jacques, Niquot Pierre, Peyrou Alain, Duverneuil Max, Claesen Etienne, Fagète Jean-Claude, Naboulet Bernard, Pouzergues Anné-Marie, Grolhier Jean-Pierre, Faye Jean-Jacques, Boussarie Françoise
Absents excusés : Chanceau Raymond, Chateaufreynaud Jean-Pierre, Mariaud Jean-Jacques.

Absents : Glangetas Catherine, Lacourarie Francis.

M. Fagète a été nommé secrétaire.

Objet : approbation de la révision n°1 des cartes communales de La Gonterie Boulouneix, de Quinsac et Villars.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°39/2009 en date du 22/10/2009 engageant la procédure de révision des cartes communales ;
- Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes en date du 4 août 2011 soumettant à enquête publique le projet de révision des cartes communales de Champagnac de Bélair, Condat sur Trincou, La Chapelle Faucher, La Gonterie Boulouneix, Quinsac et Villars ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 septembre 2011 au 21 octobre 2011 ;
- Vu l'avis des personnes publiques associées ;
- Vu l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) du 16 mai 2012 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

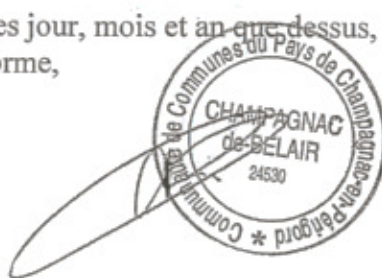
Considérant les modifications apportées au zonage suite à l'avis de la CDCEA et des personnes publiques associées ;



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la révision n°1 de la carte communale de La Gonterie Boulouneix en tenant compte de l'avis de la CDCEA.
- Décide d'approuver la révision n°1 de la carte communale de Villars en y apportant les modifications préconisées par la CDCEA.
- Décide d'approuver la révision n°1 de la carte communale de Quinsac en y apportant les modifications préconisées par la CDCEA en ce qui concerne la zone 3 au lieu dit Teillac.
Souhaite maintenir dans la zone constructible la parcelle cadastrée C52 au lieu dit Croix Rousse.
En effet cette parcelle n'est plus cultivée et un projet de construction avec raccordement à l'assainissement collectif est en cours. De plus cette nouvelle surface créée est largement compensée par l'abandon de la parcelle C1801 de la zone Ua suite à une demande des bâtiments de France.
- La présente délibération sera soumise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté les révisions des cartes communales de La Gonterie Boulouneix, Villars et Quinsac.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes pendant un mois ainsi qu'en mairie de La Gonterie Boulouneix, de Villars et Quinsac.
- Mention de cet affichage sera, en outre, insérée dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de monsieur le Préfet approuvant la révision ces cartes communales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Président,
Alain Peyrou,



Certifié exécutoire
Reçu en sous préfecture le :
Publié ou notifié le :

